



membre de



le 10 MAI 2019

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAPEN 71 DU 9 MAI 2019 à GENOUILLY

Conformément à ses statuts et aux décisions prises à l'Assemblée Générale de SANVIGNES le 23 mars,
Conformément à la convocation et son ordre du jour envoyés aux membres du CA renouvelé le 30 avril,
Le CA de la CAPEN 71 a procédé comme suit à l'élection du Bureau :

1. La candidature de Patrick LADEN à la fonction de trésorier est adoptée à l'unanimité
La candidature de Bernard CIROUX à la fonction de trésorier adjoint est adoptée
Le renouvellement des fonctions de Régine SAURA LACOUR à la fonction de secrétaire et de Nicole SICARD à la fonction de secrétaire adjointe est adopté à l'unanimité.
2. Prenant en considération le non-renouvellement de candidature de Thierry GROSJEAN Président,
Prenant en compte qu'aucune candidature à la présidence n'a été reçue à ce jour,
et comme le permet l'article 12-1 des statuts, le Bureau élu se substituera collégalement, à dater
de ce jour, à l'absence provisoire de président.

Le CA décide d'élargir la fonction collégiale à plusieurs membres du CA, le collège étant alors composé de
7 membres : Marie BIXEL, Bernard CIROUX, Thierry GROSJEAN, Patrick LADEN, Régine SAURA-LACOUR,
Nicole SICARD, Jean- Paul VERGUET

Le CA mandate cependant le Président sortant, Thierry GROSJEAN pour procéder si besoin à toutes les
signatures nécessaires à la mise en place de la transition collégiale.

Le collège se dote de 2 porte-paroles : T.GROSJEAN et JP VERGUET

Les décisions du collège seront prises à la simple majorité.

Ces dispositions sont valables jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour valoir ce que de droit, ayant lu et approuvé, les membres du COLLEGE

M.BIXEL

B.CIROUX

T.GROSJEAN

P.LADEN

R.SAURA LACOUR

N.SICARD

JP VERGUET